

précieux pour vaincre une timidité puérile, se former à un maintien décent et à une assurance modeste, en même temps qu'à une prononciation pure et nettement articulée.

Les comptes-rendus qui doivent être lus dans ces séances rendent hommages aux plus humbles efforts comme aux plus brillants succès, font appel à toutes les classes et donnent d'utiles avis soit à l'indolence qui s'endort, soit même aussi, mais alors avec éloge, au courage inexpérimenté, et par là même trop souvent malheureux.

Le Conseil Supérieur de l'Académie est composé de M. le Supérieur, de M. le Préfet des Etudes et de plusieurs autres Directeurs ou Professeurs.

Le Conseil ordinaire est formé du Président, du Secrétaire, du Censeur scrutateur et de trois autres Conseillers.

Les membres titulaires de l'Académie peuvent s'élever au nombre de vingt, et sont tirés exclusivement des classes de Seconde, ou Belles-Lettres, de Rhétorique et de Philosophie.

Le nombre des Candidats et des Aspirants n'est pas limité. Les premiers sont choisis dans les classes supérieures au Cours Commercial; les seconds peuvent être pris dans toutes les classes, même élémentaires.

Des insignes sont accordés aux différents membres; les Diplômes sont réservés aux seuls Académiciens.

La dernière élection des officiers a donné le résultat suivant :

Président.—J. B. Chouinard.

Secrétaire.—L. H. Langlais.

Censeur.—E. Geo. Leclerc.

Scrutateur.—Arthur Côté.

La 13^e séance académique a eu lieu le 11 mai 1887.

J. B.
L. H.
Ron
Jose

Alph
Elzé

And
John
Loui
Phil

Gust
Emil
Gonz
F. X.
Raou
John
Enoc